

A l'ensemble du personnel de l'Etat et du secteur subventionné

Chers-ères collègues,

Comme vous le savez sans doute, le projet de budget 2017 de l'Etat prévoit le versement de l'annuité à l'ensemble du personnel. De plus, contrairement à l'année passée, le projet de budget n'est cette fois-ci pas assorti de mesures brutales telles que l'augmentation du temps de travail, le gel des embauches et la facilitation des licenciements. Ces dernières sont définitivement abandonnées, et c'est sans doute la plus grande victoire, avec celle d'avoir fait reculer le parlement sur le « personal stop », de l'extraordinaire mobilisation que nous avons menée à l'automne 2015.

Budget 2017 : derrière les apparences, l'austérité !

Mais ces bonnes nouvelles ne doivent pas masquer le fait que le Conseil d'Etat n'a pas pour autant abandonné son objectif de réduire les dépenses en personnel de 5% en trois ans, pour faire payer à la population et au personnel à son service (de la population, pas du Conseil d'Etat...) le prix faramineux de la 3^e réforme de l'imposition du bénéfice des entreprises. Le projet de budget 2017 s'inscrit dans cette droite (sic) ligne : il comporte des coupes dans tous les secteurs, même ceux qui bénéficient d'une apparente augmentation des ressources. Ces coupes s'ajoutent à celles de 2016, que le Conseil d'Etat a appliquées malgré les 12^e provisoires. Le secteur subventionné est particulièrement frappé, malgré la hausse massive des besoins dans le social, la santé ou encore les transports.

Projet SCORE : toujours loin du compte

A cela s'ajoute la volonté inamovible (pour l'instant) du Conseil d'Etat de traduire le projet SCORE en

projet de loi avant Noël. Et à voir où en sont les discussions avec le Cartel, ce projet est loin d'être un cadeau. La transparence fait encore défaut, et l'équité de traitement de l'ensemble du personnel n'est pas garantie. Et ce ne sont là que quelques-uns des défauts d'un projet encore en l'état inacceptable.

Retraites menacées

Enfin, et cela ne vous aura pas échappé, le ciel s'abat sur nos retraites. La récente décision de la Chambre suisse des actuaires de baisser le taux « technique » applicable aux caisses selon la loi fédérale plombe d'un coup l'équilibre financier de la CPEG de 1,5 milliard ! La caisse est ainsi mise sous pression de devoir réduire les futures rentes, voire augmenter l'âge-pivot. Le Conseil d'Etat a quant à lui annoncé sa volonté d'ouvrir des négociations sur un projet de loi dès le mois de décembre afin de discuter d'un refinancement, qui risque de coûter très cher au personnel si ce dernier ne se mobilise pas.

La lutte pour défendre le service public est donc loin d'être terminée. Pour défendre les prestations, nos conditions de travail et de retraite, participons nombreux-ses à la prochaine

**Assemblée du personnel
de l'Etat et du secteur subventionné
Jeudi 17 novembre 2016
de 20h à 22h, Salle du Faubourg**

Le comité unitaire n'est plus, vive l'unité !

Le SSP et le SEV-TPG ont rejoint le Cartel intersyndical. Le « comité unitaire de lutte des services publics » n'a donc plus de raison d'être, l'unité de l'ensemble des syndicats des services publics se réalisant au sein du Cartel !

Premier missile contre les retraites : l'âge-pivot relevé d'une année !

Hier, la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) a annoncé le relèvement de l'âge-pivot de 64 à 65 ans, et de 61 à 62 ans pour le plan pénibilité. Le Comité de la caisse a été contraint de prendre cette mesure suite à la décision de la Chambre suisse des actuaires de baisser le taux technique applicable aux caisses de prévoyance. Cette mesure, qui doit encore être soumise à consultation d'une Assemblée des délégué-e-s de la CPEG au printemps prochain avant d'éventuellement entrer en vigueur en 2018, est précipitée et problématique à plusieurs titres :

- **Elle détériore les conditions de retraite du personnel** des services publics alors que des efforts très importants ont déjà été consentis par ce dernier à l'occasion de la fusion entre la CIA et la CEH,
- **Elle discrimine les femmes** en imposant *de facto* une réduction de rente de 5% pour celles qui partiront à l'âge AVS (64 ans),
- **Elle anticipe outrageusement le relèvement de l'âge de la retraite des femmes** en discussion aux chambres fédérales et contre lequel un référendum syndical sera inévitablement lancé.

De plus, cette décision ne suffira pas à absorber les effets de la baisse du taux technique. La CPEG annonce d'ores et déjà que si rien n'est fait en matière de financement, elle devra prendre d'autres mesures de réduction drastiques des rentes !

Le fond du problème : la recapitalisation

Qu'on se le dise : avec des rendements de 4% sur le long terme, la CPEG n'est pas mal gérée. Le fond du problème vient avant tout de la LPP elle-même, fondée sur un principe de capitalisation dont le seul effet est d'engloutir des milliards de cotisations pour ne promettre que des baisses de rentes. Le problème vient ensuite de la décision de la droite au Parlement fédéral en 2010 de contraindre toutes les caisses de prévoyance publiques à atteindre à terme un taux de couverture de 80% minimum, alors que les caisses en système mixte de répartition-capitalisation comme la CIA et la CEH (maintenant la CPEG) n'en n'ont nulle nécessité. Le problème vient enfin de cette même droite, qui prend au niveau fédéral des décisions qui coûtent inutilement des milliards, et qui n'en assument pas les conséquences au niveau cantonal en reportant l'essentiel de ce coût sur le personnel.

**Pour défendre ensemble nos retraites
Toutes et tous à l'Assemblée
du 17 novembre 2016
20h, salle du Faubourg**

Petit lexique

Âge-pivot : âge de départ à la retraite sans anticipation et donc sans réduction de rente

Taux technique : taux utilisé pour calculer les futurs rendements du capital. Si ce taux baisse, le capital d'arrivée sera moins élevé qu'attendu. Il faut donc augmenter le capital de départ pour obtenir le même capital attendu d'arrivée.

Ce taux est fixé par la Chambre suisse des actuaires. Il est plus pessimiste que les rendements réels de la CPEG, mais celle-ci ne peut légalement pas trop s'en éloigner.

Une autre solution est possible

Le Comité de la CPEG ne dispose d'aucune marge de manœuvre : il est contraint par la loi de prendre tôt ou tard des mesures sur le plan de prévoyance. Modifier la loi fédérale serait la meilleure solution. Mais compte tenu de la majorité UDC-PLR qui règne sur le Parlement fédéral, les chances sont inexistantes à court terme, preuve en est la direction exactement inverse dans laquelle va le plan Prévoyance vieillesse 2020.

Dès lors que le taux technique table sur des rendements plus bas, la seule solution réside dans l'augmentation du capital de base. Si l'Etat ne veut pas définitivement perdre son attractivité en laissant couler les rentes jusqu'au minimum LPP, **il doit recapitaliser la CPEG à hauteur de plusieurs milliards**. Impensable ? Incongru ? Pas du tout : l'augmentation du capital n'est pas une dépense courante, mais simplement un transfert comptable de patrimoine, que la CPEG ne dépensera d'ailleurs pas, puisque ces réserves obligatoires, nous l'avons dit, demeureront inutilisées. Plus besoin alors de réduire les prestations, et plus besoin non plus de payer autant de cotisations...

**CARTEL INTERSYNDICAL DU PERSONNEL DE L'ETAT
ET DU SECTEUR SUBVENTIONNE**

AGEEP – FAPCEGM/HEM – FAMCO – SEV – SIT – SPG – SSP – UCESG – UFAC – UPCP
Case postale 1765 – 1227 Carouge – www.cartel-ge.ch